

**PROCES-VERBAL  
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 JUIN 2024**

**18 Membres présents :**

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIIS	DORVEAUX	
	COUVRAT		SEGUIN
MARILLIER	MARIE-BROUILLY		
HODZIC			MAITRE
	DOUCET	BARRAL	PATOUILLARD
	MOULARD	BEGUE	

**9 Membres absents excusés :**

GARABED	DONZELOT	EYNARD	GIRIN
DELORME	MICHAUX	SOUGH	MANTOUX
RIVET			

**9 Pouvoirs :**

GARABED	Donne pouvoir à	COMMUN
DONZELOT	Donne pouvoir à	LAGRANGE
EYNARD	Donne pouvoir à	SEDDAS
GIRIN	Donne pouvoir à	KOUZOUPIIS
DELORME	Donne pouvoir à	MARIE-BROUILLY
MICHAUX	Donne pouvoir à	MOULARD
SOUGH	Donne pouvoir à	DOUCET
MANTOUX	Donne pouvoir à	MAITRE
RIVET	Donne pouvoir à	MARILLIER

**Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2024.**

L DOUCET précise que le compte rendu était très exhaustif et bien rédigé mais elle tient à apporter une précision sur l'aparté faite par Monsieur le Maire en demandant à ce que le lien soit fait avec les panneaux M12.

L COMMUN confirme que cette demande de modification sera prise en compte.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Patrice COUVRAT**

Ressources humaines

**Délibération n°20240627-001 : Contrat d'apprentissage année 2024/2025**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5 ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 29 mai 2024 ;

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration.

La commune de Marcy l'Etoile réalise l'ensemble de ses choix dans le but d'optimiser la performance publique et veille à mettre en adéquation les moyens humains avec les moyens financiers dont elle dispose. A ce titre et depuis plusieurs années, la collectivité a fait le choix de favoriser le recrutement d'apprentis, considérant ce mode d'accueil de jeunes comme un véritable outil valorisant, tant pour le jeune que pour la collectivité.

En effet, il s'agit d'un véritable vecteur d'insertion professionnelle pour le jeune (jusqu'à 29 ans), lui permettant d'entrer dans la vie active. L'apprentissage représente également un levier en termes de gestion des ressources humaines, au regard notamment des métiers en tension : il permet en effet une transmission de savoir-faire utile pour soutenir les services aux fins qu'ils bénéficient de compétences de jeunes, bien souvent très professionnels.

La commune souhaite poursuivre cet axe de recrutement et a donc participé à la campagne de recensement des apprentis 2024/2025, en sollicitant auprès du CNFPT (opérateur de compétences), le financement de trois contrats d'apprentissage : finances, culture, petite enfance.

Compte tenu du contexte budgétaire du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et du nombre de dossiers déposés par l'ensemble des collectivités les métiers dits « en tension » sont retenus.

La commune a obtenu un seul financement pour un contrat d'apprentissage en lien avec les métiers de l'enfance - CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance.

A SEDDAS demande pour quelle occupation ? Car la petite enfance fait penser à la crèche mais l'on est en délégation de service public.

L COMMUN répond que c'est pour le centre de loisirs et le périscolaire pour lequel on a aussi des besoins importants. Jean Yves GARABED est absent mais il aurait pu le préciser.

H MARTINEZ précise que ce sera 80% en périscolaire cantine/garderie et 20% en périscolaire le mercredi au centre de loisirs.

L DOUCET dit que ce n'est pas de la petite enfance alors ?

F GUTIERREZ répond que non ce n'est pas de la petite enfance.

L COMMUN reprend les termes en disant que c'est un CAP petite enfance. C'est une jeune qui est en formation avec comme spécialité un CAP « Accompagnant Educatif Petite Enfance. » que l'on

intégrerait dans nos effectifs car nous avons aussi des besoins et qu'en même temps cela rend service à un jeune. C'est du gagnant-gagnant.

C DORVEAUX dit que le centre de loisirs intervient sur un public maternel.

F GUTIERREZ répond que oui auprès des 3-6 ans.

C MAITRE demande si les deux autres n'ont pas été retenus car il n'y avait pas de financement ?

L DOUCET dit ne plus avoir les deux autres domaines en tête.

L COMMUN rappelle qu'il y avait finances et culture également. Il précise que l'on avait un candidat avec lequel des discussions étaient en cours pour le service culture qui a ensuite retiré sa candidature pour se diriger sûrement vers une autre activité.

L COMMUN dit qu'il reviendra vers le Conseil sur ces questions-là. Autant en finances, on ne voyait pas trop comment intégrer cet apprenti dans le cadre de notre service parce que ça prend aussi du temps l'encadrement et quand on est sur une équipe petite comme les finances, le temps d'encadrement n'est pas un temps effectif de travail et lorsque l'on est déjà surchargé, c'est compliqué. Au service scolaire/jeunesse, nous avons un peu plus de niveau d'encadrement. Ce n'est pas qu'ils ont plus de temps, mais ils sont plus nombreux donc pour l'encadrement c'est aussi plus facile. Au service culture, c'est pareil. Nous avons une cheffe de service qui est présente avec plusieurs agents donc là on ne s'interdit pas de vous représenter un dossier apprentissage car il y a un besoin exprimé par le service. Nous pensons que là aussi ce sont des métiers, alors peut-être pas en tension, mais pour lesquels les jeunes ont des difficultés à trouver de l'apprentissage. Nous pouvons donc, peut-être, accompagner un jeune en ce sens. Nous avons une candidature qui est arrivée il y a quelques jours. Nous devons approfondir la demande et nous reviendrons vers le conseil si cela va jusqu'au bout.

L COMMUN demande s'il y a d'autres questions ?

L DOUCET demande si l'on aurait pu avoir les trois apprentis si l'on avait les candidats ?

H MARTINEZ répond que c'est le CNFPT qui est notre opérateur de compétences qui détermine des dossiers choisis. La Collectivité de Marcy l'Etoile a très souvent des dossiers retenus : généralement un par an. Cela faisait quelque temps qu'il n'y avait pas eu de dossier retenu malgré tout. Le CNFPT privilégie les secteurs en tension : l'animation, jeunesse, la petite enfance. C'est eux qui par des critères d'attribution finance ou non un alternant. Si la Commune parvient à prendre un alternant qui serait financé par son propre budget, et non par un financement CNFPT, nous aurons peut-être deux financements au lieu d'un car ils verront que l'on joue le jeu dans l'apprentissage.

L DOUCET demande si l'on peut financer un apprenti sur le budget communal ?

L COMMUN répond que oui on peut.

H MARTINEZ répond que cela coûte moins cher, quasiment la moitié d'un salaire d'un agent.

L DOUCET répond que beaucoup d'employeurs le font car c'est intéressant.

H MARTINEZ répond que c'est gratifiant pour les deux.

L DOUCET dit que c'est gagnant – gagnant et que ça leur permet de se former, de se faire une carte de visite pour le CV.

L COMMUN répond que ça un cout de 25 000 € par an quand même.

L DOUCET dit qu'il faut aussi un besoin.

L COMMUN dit qu'en effet, il faut le besoin, le financement et la capacité d'encadrement. Le besoin était majoritairement exprimé en petite enfance et le financement aussi. En culture nous avons un besoin. Nous sommes quasiment sûr de ne pas avoir de subventionnement car nous en avons déjà obtenu un. Par contre si nous montrons que nous jouons le jeu, peut-être, que l'année prochaine on en aura un autre.

L DOUCET dit que c'est clair et remercie Loïc COMMUN pour ces informations.

L COMMUN répond avec plaisir.

C DORVEAUX répond que nous avons un alternant aux espaces verts.

L DOUCET répond qu'en effet, il y a un jeune aux espaces verts, qui a été recruté il y a six mois environ.

C DORVEAUX dit qu'il a commencé en début d'année.

**Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres (27 voix pour dont 9 pouvoirs) décide :**

- **DE VALIDER** le recours au contrat d'apprentissage ;
- **D'AUTORISER** M le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif, notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions qui seraient conclues avec les centres de formation d'apprentis ;
- **D'INSCRIRE** les dépenses au chapitre correspondant sur le budget de la commune.

Finances
----------

### Délibération n°20240627-002 : Actualisation des tarifs communaux – Concessions funéraires

Vu l'avis de la commission du lundi 10 juin 2024,

Il est proposé l'augmentation des tarifs communaux – concessions funéraires comme suit :

	Tarifs au 1 <sup>er</sup> Août 2023	Tarifs proposés au 1 <sup>er</sup> Août 2024
Concessions temporaires	Gratuité	Gratuité
Concessions trentenaires simples	230	275
Concessions trentenaires doubles	460	550
Caveau		A supprimer car n'existeront plus
Colombarium	Pas de changement pour les cases	
Achat Caverne 15 ans	540	550
Achat Caverne 30 ans	1080	1100
Renouvellement case dans pilier	Pas de changement pour les cases	
Renouvellement Caverne 15 ans	540	550
Renouvellement Caverne 30 ans	1080	1100

C MAITRE demande pourquoi il n'y aurait plus caveaux ?

C DORVEAUX répond que ce sont des caveaux qui sont vieux. Nous nous interrogeons sur leur bon état. La commission a donc préféré les retirer pour éviter de mettre à la vente des choses qui ne sont pas en bon état. Ils vont les analyser, ils vont faire un diagnostic et s'il y a besoin de réfection on le fera puis on les remettra à la vente.

C MAITRE demande si ça ne voulait pas dire qu'il n'y en aurait plus ?

C DORVEAUX répond que non.

A SEDDAS demande ce que l'on entend par caveau ?

N MOULARD répond que c'est un préfabriqué tout prêt, ce n'est pas une pleine terre, c'est en béton.

A SEDDAS demande si c'est surélevé style chapelle ?

M LAGRANGE répond que c'est surélevé en effet,

C DORVEAUX répond comme à l'ancien cimetière.

C MAITRE dit qu'ils ne comprenaient pas pourquoi il y avait une telle augmentation pour les concessions trentenaires.

C DORVEAUX dit que l'on est allé prospecter sur les tarifs qui se faisaient aux alentours et nous nous sommes aperçus que nous étions très très très en deçà au niveau tarif. C'est vrai que l'on ne s'était pas spécialement intéressé jusqu'à présent mais là on a décidé de revoir le règlement du cimetière et donc on est en train de tout valider. Nous nous sommes aperçus qu'au niveau des tarifs en ce qui concerne

les concessions nous sommes vraiment très très bas. Nous avons donc proposé cette augmentation qui, certes, peut paraître conséquente mais en faisant ça on est encore au plus bas.

N MOULARD confirme que les prix sur 6-7 communes alentours ne sont pas les mêmes.

C DORVEAUX dit que l'on reste encore bas mais qu'il fallait se remettre à niveau, ce qui n'est pas le cas pour les cavurnes. Une petite augmentation a minima mais nous sommes dans la fourchette, il n'y avait donc pas lieu d'augmenter.

C DORVEAUX précise également qu'il n'y a pas de changement pour le colombarium car personne ne fait de demande. Nous allons voir si nous pouvons l'améliorer esthétiquement pour voir s'il y a des personnes qui accepteraient d'aller dans le colombarium. Elle précise que ce qui est le plus demandé ce sont les cavurnes. Nous avons procédé à la création de nouvelles cavurnes parce qu'on commençait à ne plus trop en avoir d'avance. Elles sont enherbées et non plus comme les premières. On les a un peu diminuées et réparties sur de l'herbe noyées dans la nature. Nous avons l'objectif de transformer l'ancien cimetière en l'engazonnant.

M LAGRANGE dit qu'il n'y a pas d'autres questions et proposent de passer au vote.

**Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres (27 voix pour dont 9 pouvoirs) décide :**

- **D'APPROUVER** l'actualisation des tarifs communaux telle que présentée ;
- **D'AUTORISER** la modification du tableau des tarifs communaux en tenant compte des tarifs votés ;
- **DE DIRE** que cette actualisation entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2024.

Urbanisme

#### **Délibération n°20240627-003 : Site des sources – vente du lot B à la société PROMEGA**

Vu la délibération n°20230921-10 du 21 septembre 2023,

Vu la délibération n°20231207-005 du 7 décembre 2023,

Vu l'avis des domaines du 11 avril 2024,

Vu la délibération n°20240502-003 du 2 mai 2024,

Conformément à la délibération n°20230921-10 du 21 septembre 2023 l'ancien site de l'EHPAD ELEUSIS a été divisé en trois lots distincts.

Par délibérations en date du 7/12/2023 et du 02/05/2024, le Conseil municipal a autorisé la vente du lot A d'une superficie de 4 380 m<sup>2</sup> à la société PROMEGA et du lot C d'une superficie de 546m<sup>2</sup> à la société SRA Instruments.

La société PROMEGA France a manifesté auprès de la mairie son souhait d'acquérir également le lot B d'une surface de 3 304 m<sup>2</sup> afin de disposer d'un terrain d'une surface globale de 7 684 m<sup>2</sup> lui permettant de réaliser un projet conforme aux attentes du groupe PROMEGA notamment en termes d'espaces libres et de stationnement.

Après discussions et négociations entre la commune et la société PROMEGA un accord a été trouvé sur le prix. La vente s'effectuera donc au prix de 1 295 000,00 € HT, montant conforme à l'estimation des domaines tel que précisé dans leur avis du 11 avril 2024.

Y JASSERAND précise qu'il a l'avis des domaines à côté de lui avec une marge de négociation. Il rappelle que la marge de négociation fluctue en permanence et qu'elle est attribuée à chaque estimation des domaines. Ce prix reste dans l'estimation y compris la marge de négociation.

L COMMUN dit qu'au départ lorsque l'on avait divisé la parcelle en trois c'est parce que nous avons trois acquéreurs potentiels. Nous en avons un des trois qui est moins à l'aise en ce moment et l'un des trois qui se sent plus à l'aise en ce moment et qui a envie d'avoir une plus grande capacité pour s'étendre dans le futur en cas de besoin et de sécuriser cette parcelle. Donc nous avons trouvé que c'était une bonne opportunité. Il y a eu une discussion qui a duré quelques mois avec la commune sur un certain nombre de modalités, notamment l'accès au Font Vernay, les coûts et prix d'accès au réseau. Tout cela a été discuté et cela permet d'aboutir à cette proposition qui est faite ce soir et qui est aussi intéressante pour l'entreprise qui va pouvoir avoir une capacité de développement future importante sur la commune et intéressante sur la commune aussi puisque nous n'avons pas vocation à garder ces terrains indéfiniment qui sont, il le rappelle, en zone UEI2 ou l'on ne peut pas faire d'hébergement mais on l'on peut faire par contre de l'activité économique.

C MAITRE demande quand vont débiter les travaux de mise en état du sol ?

L COMMUN répond que cela va démarrer dans les semaines qui arrivent.

Y JASSERAND répond à la fois du mois de juillet. La prochaine réunion de chantier aura lieu le 11 juillet et les travaux démarreront après.

L DOUCET répond que c'est étonnant de démarrer fin juillet car les entreprises s'arrêtent en août.

Y JASSERAND répond que l'entreprise a du personnel.

L COMMUN répond que ça nous arrange aussi car nous avons moins de nuisance aussi car nous pensons qu'il y a moins de nuisance pour la population, les riverains et les usagers des Iris en août ou il y a un peu moins de monde malgré tout.

J MARILIER dit qu'il y a autant de monde.

E PATOUILLARD dit que les gens partent en vacances aussi.

L COMMUN dit que les riverains, les voisins qui habitent à côté partent aussi et qu'il y a moins de flux de travailleurs. Le mois d'août est quand même plus calme à Marcy l'Etoile que le reste de l'année et donc cela permettra de moins gêner et d'avancer plus vite.

L DOUCET demande quelle est la durée des travaux ?

Y JASSERAND répond trois mois. Il espère que ce sera fini fin octobre. Il précise que ce n'est pas une construction mais une destruction avec beaucoup de contraintes quand même. Il y a des lois à respecter, des précautions à prendre et il espère que les délais seront tenus.

C MAITRE demande s'il y a de l'amiante ?

Y JASSERAND répond que sur tous les chantiers, aujourd'hui, il y a de l'amiante. Cependant, nous pouvons dire que nous avons beaucoup de chance car c'est un chantier où il n'y en a pas beaucoup.

L COMMUN répond que l'on en trouve dans des conduits de ventilation.

Y JASSERAND répond que dans le groupement qui a été choisi, il y a une des trois entreprises qui est spécialisée dans le traitement de l'amiante.

L COMMUN propose de passer au vote.

N MOULARD demande si les 1 295 000,00 € HT concerne le nouveau lot ou l'ensemble des deux lots ?

L COMMUN lui rappelle que le Conseil a déjà délibéré sur les 4000m<sup>2</sup> dans le passé.

L SEGUIN répond que sinon ça ne serait pas cher.

L COMMUN rappelle qu'il y avait eu achat du lot A pour une somme de 2 073 850 € HT qui s'ajoute à cette somme. Ce vote nous permettra de revenir vers la société dès demain.

**Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres (27 voix pour dont 9 pouvoirs) décide :**

- **D'AUTORISER** M le Maire à signer tout document et actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

L COMMUN remercie les membres du Conseil, il pense que c'est bon signal envoyé à l'entreprise quand il va pouvoir rajouter dans le mail que c'est à l'unanimité que les conseillers souhaitent leur extension sur la commune.

**Délibération n°20240627-004 : projet de convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Marcy l'Etoile à la Métropole de Lyon / voirie**

Vu l'article L.3611-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L5215-26 du Code général des collectivités territoriales,

Les dispositions susvisées permettent à une commune située sur le territoire de la Métropole de Lyon de verser à cette entité un fonds de concours et ce, pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement ; le montant total du fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

Dans ce cadre, la commune de Marcy l'Etoile peut, sur le fondement des dispositions légales précitées, verser à la Métropole de Lyon un fonds de concours, et ce, en vue de la réalisation de certains travaux sur la voirie existante. En effet, l'objet du fonds de concours est de contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par la Métropole de Lyon dans le cadre de travaux effectués sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine et portant sur certains équipements de voirie sis sur le territoire de notre commune.

L'octroi du fonds de concours communal à la Métropole de Lyon fera l'objet d'une convention formalisée entre la commune de Marcy l'Etoile et la Métropole de Lyon, bénéficiaire du fonds de concours.

Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Marcy l'Etoile à la Métropole de Lyon est fixé 41 350,00 € pour la partie FIC (Fonds d'Initiative Communale) et 42 751,00 € pour la partie PROX (Budget Proximité) soit un montant total de 84 101,00 €. Ce montant du fonds de concours, objet de la présente convention, est calculé sur la base des montants de travaux TTC, déduction faite de la part de FCTVA récupérable par la Métropole de Lyon.

De même, ce montant n'excède pas la part de financements propres, hors subventions, assurée par la Métropole de Lyon. Il est précisé également que cette proposition est identique au principe proposé en 2023, à savoir un abondement maximum dans la limite de ce qui est autorisé, afin que les travaux de voirie nécessaires, et notamment les évolutions en termes de mobilité douce sur la commune, puissent se faire au plus vite, dans la limite bien sûr des finances octroyées par la Métropole, qui conditionne elle-même notre capacité d'abondement.

Le fonds de concours objet de la présente convention est imputé en section d'investissement du Budget Principal 2024 de la commune au chapitre 204 « *subventions d'équipement versées* » et sera enregistré au compte 132 « *Subventions des communes* » du Budget de la Métropole de Lyon.

Sur le plan formel, le versement de fonds de concours doit faire l'objet, conformément aux dispositions de l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, « d'accords concordants », exprimés à la majorité simple du conseil de la Métropole et du conseil municipal concerné.

L DOUCET demande si nous avons le détail des travaux de voirie qui vont être faits ?

Y JASSERAND répond qu'il n'a pas le détail mais qu'il y a une grosse partie de cette somme qui va être affectée au carrefour Grangeneuve et Eglantine parce qu'il y a un carrefour ou il n'y a pas de trottoir, et pas de passage piéton. C'est un endroit qui est dangereux et c'est le seul endroit dans la commune pratiquement où il n'y a pas de continuité dans les trottoirs. Cela fait longtemps que les riverains nous alertent ; Il y a des gens qui passent avec des poussettes. Pour faire ce projet, il y a une partie qui appartient à la Métropole, à gauche quand on monte et il y a une négociation qui est en route avec la propriété qui est à droite quand on sort sur la route de Grangeneuve. Elle est sur le point d'aboutir.

L DOUCET demande si c'est à l'endroit où c'est très étroit ?

Y JASSERAND répond que oui et précise qu'en plus ça se rétrécit. L'objectif, c'est d'élargir, de rajouter un trottoir, des passages piétons, un stop, il lui semble, quand on monte pour sécuriser ce carrefour. C'est le dernier point noir piéton qui reste sur la commune.

L COMMUN rappelle que nous avons beaucoup de personnes qui descendent Grangeneuve par les écuries. Nous avons donc quand même un peu de passage. L COMMUN précise que c'était déjà inscrit dans le budget précédent, il y a aussi le bout de l'avenue Bourgelat où il y a une voie verte étudiée par la Métropole.

Y JASSERAND répond que ce sera peut-être cette fin d'année en tout cas pour les études mais que dans les années qui viennent ces sommes là partiront du côté Bourgelat pour faire la fameuse piste cyclable, voie douce : cycliste/piéton qui reliera l'école vétérinaire jusqu'à la gare de la Tour de Salvagny.

L COMMUN précise que quand on dit l'école, c'est le rond-point qui est vers l'école.

M LAGRANGE répond que c'est le nord des verchères.

L COMMUN dit que ça va faire la jonction avec l'avenue Mérieux dont il rappelle que la Commune attend toujours la nomination d'un chef de projet dans le cadre de la PPI de la Métropole validée en juillet 2021. A l'occasion de la conférence des maires, jeudi dernier, le Président de la Métropole a dit qu'il « n'avait plus de sous » : ce sont ses termes. L COMMUN trouve que c'est particulier de s'engager sur une programmation pluriannuelle sans tenir les engagements. C'est comme si nous votions une somme sur un projet municipal au budget et que nous disions à la fin de l'année ou deux ans après que nous n'avons plus de sous pour le faire. Nous avons, quand même, une lettre signée du Président

précisant qu'il donne son accord et qu'il l'inscrit dans la programmation pluriannuelle des investissements de la Métropole de Lyon.

L COMMUN dit avouer ne pas tout à fait comprendre la façon de travailler, de s'organiser et de faire de la prospective quand sur un projet comme ça qui, au regard du budget global de la Métropole quand même, représente moins de 0,001% sans doute. Il dit que c'est assez surprenant.

L SEGUIN complète ce qui a été dit par Loïc COMMUN. Il a relancé, il y a moins d'un mois, le Vice-président de la Métropole de Lyon en charge des mobilités, Fabien BAGNON aussi créateur et co-président de la ville à vélo sur l'urgence des pistes cyclables à Marcy l'Etoile. Il a fait la même réponse que celle faite par le Président au Maire.

L DOUCET dit que le mandat n'est pas fini.

L SEGUIN espère qu'il y ait des choses qui se fasse. Il dit que c'est quand même regrettable que l'on en soit là où l'on en est quand on connaît les sommes qui sont dépensées pour créer tout le réseau de pistes cyclables et que des communes qui sont demandeuses et moteurs sur le sujet qui n'ont pas la chance d'être sur le réseau des autoroutes à vélo et bien sont laissées pour compte. Il dit que c'est dommage. Il informe le Conseil que la prochaine fois que Loïc COMMUN le verra, il pourra lui reposer la question, et qui lui-même reposera la question au Vice-président le lundi 8 juillet. Il fera part de l'étonnement et du mécontentement du Conseil.

**Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres (27 voix pour dont 9 pouvoirs) décide :**

- **D'APPROUVER** le versement de 84 101,00 € par la commune de Marcy l'Etoile pour le fonds de concours afin de contribuer à la réalisation des travaux de voirie dans le cadre du FIC 2024 et du budget PROX 2024 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à la présente délibération.

L COMMUN dit que l'on a beau essayé d'abonder au maximum de ce que nous pouvons abonder, les travaux n'avancent pas très vite malgré tout. Il s'en entretiendra avec les services de la Métropole qui viennent très bientôt ici et ou il a dit « je viendrai si vous êtes capable de me donner des nouvelles sur nos projets : la rue Bourgelat, la route de Sainte Consoce, la PPI Mérieux ». Il conclue ce débat en précisant que ça fait beaucoup de projets qui n'avancent pas et sur lesquels nous travaillons dessus depuis deux ans.

**Délibération n°20240627-005 : PPI 2024 SIGERLY – Reliquat de fonds de concours**

Vu l'article L.5212-26 du Code général des collectivités territoriales

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'éclairage public dont la compétence a été déléguée au SIGERLY depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commune peut faire le choix de financer les travaux par fonds de concours conformément à l'article L. 5212-26 du code général des collectivités territoriales qui précise que « *Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxes de l'opération concernée.* »

Ainsi, sur l'ensemble des opérations que la commune a financé par fonds de concours depuis son adhésion au SIGERLY, nous disposons aujourd'hui d'un reliquat d'un montant de 68 089,66 €.

Y JASSERAND propose donc de prendre ce reliquat et de le faire passer en fonds de concours pour, enfin, démarrer la fin du passage en LED de la Commune. Il rappelle qu'il n'y a qu'un tiers de la Commune qui est fait. Il reste donc encore les deux tiers de la Commune à faire. Il donnera les bonnes nouvelles qu'il a reçu après le vote.

M LAGRANGE demande combien il en fait avec 68 089,66 € ?

N MOULARD précise que cela dépend s'il faut changer la lanterne, le mat.

Y JASSERAND dit à Michel LAGRANGE de faire l'opération en précisant qu'avec 258 000 € il espère en faire 219 en fin d'année.

A SEDDAS dit qu'il en fera 65-68.

Y JASSERAND dit que cela tourne autour de 1 000 €.

N MOULARD dit qu'il y a tellement de demande que la fourniture est tendue.

L DOUCET dit que Y JASSERAND a répondu à la question qu'elle voulait poser. Il y a 30% de la Commune déjà équipé. Là ça fera 60 000€. Du coup, il reste encore beaucoup à faire.

Y JASSERAND répond qu'en effet il reste encore beaucoup à faire, que c'est énorme.

L DOUCET demande si Y JASSERAND a un échéancier ?

Y JASSERAND répond que ça fait deux fois qu'il a un échéancier et qu'il a envie d'y croire. Donc en 2024 est prévu le remplacement de 219 points lumineux pour un montant de 258 000 € TTC. Voilà la réponse du SIGERLY.

C MAITRE demande sur quel secteur ?

Y JASSERAND répond que c'est le SIGERLY qui définit les endroits où il y a le plus de consommation. C'est purement technique. Quand il y a un point à changer, ils font toute la rue.

N MOULARD répond qu'ils changent la ligne d'éclairage complète avec l'armoire.

Y JASSERAND dit qu'il y a des boîtes de commande qui commande toute une rue. Il apportera plus de détails. C'est plutôt une bonne nouvelle du côté du SIGERLY.

**Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres (27 voix pour dont 9 pouvoirs) décide de :**

- **MOBILISER** ce reliquat sur la réalisation de la première phase de la PPI sur l'année 2024 pour le remplacement des luminaires obsolètes par des LED.

Espaces verts
---------------

**Délibération n°20240627-006 : convention de délégation de gestion – plateau de Méginand et ses abords / année 2024**

Les communes de Tassin la Demi-lune, Saint-Genis-les-Ollières, Charbonnières-les-bains, Sainte-Consorte, Grézieu-la-Varenne, Marcy l'Etoile et l'intercommunalité Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) en partenariat avec la Métropole de Lyon et le département du Rhône, mettent en œuvre depuis 2007 une politique de gestion et de valorisation d'un espace naturel remarquable : le plateau de Méginand et les vallons de Charbonnière, du Ribes et du Ratier.

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a confié à la Métropole, la compétence en matière d'aménagement du territoire, d'actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager.

Afin de garantir la continuité de la démarche existante des projets nature, la Métropole a proposé de déléguer sa compétence aux communes de Tassin la Demi-lune, Saint-Genis les Ollières, Charbonnières-les-Bains et Marcy l'Etoile par convention de délégation de gestion. La commune de Tassin la Demi-Lune a été désignée commune pilote du projet.

Dans le cadre de cette délégation de gestion, la signature d'une convention annuelle est nécessaire afin de valider le programme d'actions et d'acter les participations financières.

Le programme 2024 prévoit, en fonctionnement, le financement d'un programme d'animations pédagogiques et la prise en charge de la coordination de projet.

Le programme d'investissement comprend l'acquisition de signalétiques pour le territoire de la commune de Marcy-l'Étoile, ainsi que du mobilier complémentaire concernant l'ENS. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue.

À noter que certaines actions du plan de gestion sont cofinancées lorsqu'elles ne sont pas sur le territoire de la Métropole, avec le soutien du Conseil départemental du Rhône, de la CCVL, ou encore des Communes de Grézieu-la-Varenne et/ou Sainte-Consorte (répartition et montants selon les actions prédéfinies).

C DORVEAUX dit qu'il y a actuellement une enquête qui est faite sur l'usage des sentiers nature car il est envisagé de faire de nouvelles boucles sur la CCVL et Marcy l'Etoile.

Ainsi pour l'année 2024, les coûts de gestion des actions pour la Métropole sont évalués au maximum à :

- 34 740 € TTC en frais d'investissement
- 44 000 € TTC en frais de fonctionnement

C DORVEAUX précise que les communes ne versent pas d'argent.

M LAGRANGE dit avoir vu dans les présentoirs des programmes d'animations 2024/2025 qui sont gratuites.

L COMMUN dit que ce serait intéressant de relayer ces éléments sur nos réseaux de communication.

F GUTIERREZ dit que c'est publié sur panneau pocket.

C DORVEAUX dit que nous avons fait une information sur les plantes exotiques envahissantes auprès de nos services techniques. C'était une information au sein de la commune de TASSIN et en septembre nous allons sur le terrain au plateau de Méginand.

**Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres (27 voix pour dont 9 pouvoirs) décide :**

- **D'AUTORISER** M le Maire à signer la convention de délégation de gestion du plateau de Méginand et de ses abords pour l'année 2024.

L COMMUN fait le lien en parlant de Méginand avec le club du CS Méginand. Il tient à leur rendre hommage puisque le club a remporté la Coupe du Rhône entre nos deux conseils municipaux avec son équipe séniors ; C'est une belle nouvelle qu'il devait partager.

F GUTIERREZ précise que les séniors ce sont les plus de 18 ans.

L COMMUN précise également que les adjoints ont reçu la visite du Président du CS MEGINAND qui propose d'exposer la Coupe du Rhône à la Mairie à la rentrée en septembre pendant un mois à l'accueil de la Mairie.

#### Questions

#### **Question 1 : Point sur le nouveau projet 98 : Y aura-t-il une réponse du SYTRAL ? Y aura-t-il une information aux Marcylois ?**

L COMMUN répond qu'il n'y a pas, à ce jour, eu de réponse du SYTRAL mais qu'il n'a pas ménagé ses efforts : le courrier a été adressé au SYTRAL le 29 avril. Il a les mails du Directeur Général des Services qui a relancé, le 28 mai à 15h13. Nous avons la direction Services aux Usagers et Offre de Mobilités qui nous a enfin répondu le jeudi 6 juin à 16h22 en accusant réception de notre demande il est précisé que : « le courrier a bien été réceptionné par la DSUOM de SYTRAL Mobilités. Votre demande est en cours d'instruction ? Nous ne manquerons pas de revenir vers vous dès que celui-ci sera traité ».

L COMMUN dit qu'on peut lire des échanges de mails entre les services datant du 3 juin et le cabinet.

L COMMUN précise qu'une nouvelle relance a été faite par le Directeur Général des Services le 24 juin rappelant les différentes dates et précisant que nous n'avons toujours pas eu réponse à ce jour.

L COMMUN répond donc à la question 1 en précisant que non : il n'y a pas de réponse du SYTRAL malgré nos relances chaque mois : fin avril, fin mai, fin juin. Nous suivons le dossier. Il ne voit pas comment ils peuvent mettre ça en place à partir de septembre.

E PATOUILLARD dit que sur le site de Lentilly les modifications sont annoncées pour septembre.

L COMMUN précise que la Maire de Lentilly l'annonce depuis presque un an.

N MOULARD demande s'il peut faire un aparté sur le sujet ?

L COMMUN répond que oui

N MOULARD annonce que depuis fin de semaine, ou fin de semaine dernière, la Commune de Lentilly a voté l'arrêt de projet de son nouveau PLU. Or dans les PLU, il y a toute une partie sur la mobilité et en tant que commune limitrophe nous faisons partie des personnes publiques associées. Nous sommes donc censés recevoir un exemplaire de ce PLU et devoir donner notre avis. Il pense qu'il ne faut pas louper ce coche-là.

Y JASSERAND et L COMMUN répondent ne pas l'avoir reçu.

N MOULARD dit que c'est très annoncé au niveau de Lentilly, ça va être aussi repris dans le PLU et ce sera le moment de dire que l'on n'est pas forcément d'accord.

Y JASSERAND précise qu'il y a des travaux de préparation prévus par la Métropole qui n'ont pas commencé.

L COMMUN dit que c'est un point que nous pouvons ajouter pour la réunion de lundi : c'est qu'il y avait un arrêt de bus à modifier et que l'on ne voit pas les travaux faits ;

N MOULARD dit que la seule interrogation qu'il avait au niveau de Marcy, car il ne maîtrise pas la Métropole, c'est si c'est Marcy qui donne son avis ou si c'est la Métropole

L SEGUIN répond que ce sont les communes. La Métropole peut aussi avoir son mot à dire.

Y JASSERAND répond qu'il est invité chaque fois et que la Commune a son mot à dire.

N MOULARD répond qu'on recevra prochainement l'arrêt de projet car il sera voté avant la fin d'année.

L SEGUIN précise que le Président du SYTRAL c'est le même qui répond au Maire qu'il n'a pas de sous quand il est Président de la Métropole.

L DOUCET demande sur la deuxième partie de la question, s'il y aura une information aux Marcylois pour dire qu'il y a un projet qui cours ?

L COMMUN répond qu'on espérait quand même avoir une réponse officielle et que sans ce retour c'est assez difficile de communiquer. Il profite de la présence de la presse, ce soir, pour relayer la demande de la Collectivité. Il rappelle que cela fait plusieurs conseils municipaux que l'on en parle. C'est le troisième. Au premier Conseil Municipal où l'on en a parlé on a pris la décision ensemble d'envoyer une lettre au nom du Conseil au Président du SYTRAL. Ça a été fait il y a maintenant deux mois.

L DOUCET dit 29 avril, ça fait trois mois.

L COMMUN dit que ça fait deux mois fin avril – fin juin. Il insiste sur le fait que nous n'ayons toujours pas de réponse.

L SEGUIN dit qu'à la réunion du PMIE avec Jean Charles KOHLHAAS, un des Vice-présidents du SYTRAL, les services SYTRAL Mobilités se sont engagés à faire une communication auprès des Marcylois.

N MOULARD demande pour quand c'est prévu ? En amont ? Ou après la réalisation du projet ?

L SEGUIN répond qu'à minima il faut que ce soit avant le 25 août.

F GUTIERREZ ne veut pas dire de bêtise mais il lui semble que dans le prochain bulletin municipal il y a un article dessus.

L COMMUN répond que non et que l'on ne peut pas communiquer là-dessus, nous n'avons rien.

L DOUCET dit que l'on peut quand même dire que la ligne 98 est menacée. Nous pouvons en parler quand même.

L COMMUN rappelle pour les personnes qui nous écoutent que nous avons reçu des informations du SYTRAL comme quoi, il avait la volonté et le projet qui été très abouti de modifier le sens de circulation de la ligne 98 dans le but d'aller sur un bus sur quatre desservir Lentilly et Sain Bel et cette modification de trajet fait perdre beaucoup de temps de trajet à beaucoup de nos usagers, beaucoup de nos concitoyens des Verchères. On s'en est ému auprès du SYTRAL on a fait des contrepropositions avec d'autres trajets possibles, avec d'autres lignes de bus : notamment le 142 et nous attendons une réponse sur ces propositions.

L COMMUN n'est pas partisan de la « bordélisation » pour reprendre un terme à la mode en ce moment au sens ou alerter les gens pour leur dire quoi ? Si nous avons un document officiel du SYTRAL nous pouvons renvoyer les gens vers le document officiel en disant « voilà ce que le SYTRAL met en avant aujourd'hui ». Il précise que mettre en avant un document publicitaire d'une équipe politique à Lentilly sur les réseaux sociaux ce n'est pas le rôle d'une mairie institutionnelle comme la notre que de le faire.

L DOUCET dit que ce n'est pas sur les réseaux sociaux mais sur le site de la Commune de Lentilly.

L SEGUIN dit qu'il nous faut une fiche horaire.

L DOUCET dit qu'ils sortent la fiche autour du 25 août.

L COMMUN dit qu'il y a le site de Lentilly mais qu'il ne voit pas la Commune de Marcy l'Etoile relayer l'information du site de Lentilly. Il espère pouvoir avoir une action sur le fait qu'ils vont peut-être retarder le projet, qu'ils vont le réfléchir autrement.

L DOUCET demande dans ce cas pourquoi la Commune de Lentilly est aussi affirmative ?

L COMMUN répond que la Commune de Lentilly est affirmative avant même d'avoir reçu la réponse officielle.

A SEDDAS dit que si les travaux ne démarrent pas pour une mise en route au 1<sup>er</sup> septembre, ce sera pour le 1<sup>er</sup> octobre.

L DOUCET dit que la manière dont ça se fait c'est honteux.

L COMMUN répond qu'en effet, c'est honteux la façon dont ça s'est fait, vis-à-vis de notre Commune, vis-à-vis de nos administrés ou l'on nous met devant le fait accompli d'une décision qui augmente énormément le temps de trajet des bus alors qu'on fait tout pour favoriser les mobilités dites douces. Nous faisons tout pour faire en sorte que les gens prennent plus le bus, et si le SYTRAL rajoute 10 min de trajet à un bus et bien les gens prendront moins le bus et cela va à l'encontre de toute politique de mobilité douce dont en plus la Métropole se prévaut et dont nous, nous nous prévalons aussi mais

simplement on n'a pas la compétence bus. C'est bien dommage car avec les sommes que nous payons à la Métropole via nos entreprises on pourrait avoir la compétence bus si cet argent nous revenait.

L DOUCET répond au bénéfice de communes hors métropole.

L SEGUIN dit que ça c'est un autre sujet. Il ajoute qu'il y a eu une modification du périmètre du SYTRAL. Ce qui est moins certain c'est la pertinence de prolonger de Lentilly à Sain Bel car on ne dessert rien. En voiture, pour aller du rond-point du collège de Lentilly à la route de Sain Bel il y a 1,2km. Qui plus est, il y a une gare à Lentilly qui est très bien placée.

L COMMUN ajoute que c'est encore plus vrai à Sain Bel, puisque ce bus va aller à Sain Bel à côté de la gare du tram train. Il ajoute que les gens qui sont à Sain Bel au tram train qui veulent aller à Lyon ne vont pas prendre le bus 98 et aller passer une heure dans le bus pour aller rejoindre Gorge de Loup alors qu'en 20 min ils y sont en tram train. Donc aller mettre un bus en parallèle d'un tram train pour juste faire plaisir à des élus d'autres communes sans prendre en compte la maîtrise de la dépense publique et le service rendu à nos administrés et nos salariés des entreprises c'est aberrant. Nous l'avons dit, nous l'avons redit, nous l'avons écrit, nous nous en sommes émus et nous sommes finalement tous assez révoltés parce que ça s'est fait bien évidemment dans notre dos. Il ose espérer que ce n'est pas complètement fait. Il a encore un espoir qu'on soit entendu. Tout le monde pourra reconnaître que nous n'avons pas fait de polémique. Nous n'avons pas été dans la rue avec des drapeaux.

L DOUCET dit que ce qui marche actuellement c'est de faire de la polémique même si c'est pénible à dire.

L COMMUN dit que ce n'est pas sa façon d'agir.

N MOULARD dit qu'il a peur que cela se retourne contre nous. On va nous dire que cela fait trois mois que la Commune est au courant et que nous n'avons pas été informés.

L COMMUN répond que les conseils municipaux sont publics, nos comptes rendus sont publics, nous n'avons pas caché l'information. Nous vous l'avons donné dès que nous l'avons eu et nous avons écrit au SYTRAL.

C DORVEAUX dit que tout a été fait auprès du SYTRAL

N MOULARD répond qu'il ne dit pas que ça n'a pas été fait.

C DORVEAUX dit que cela a été fait au PMIE, les entreprises s'y sont mises aussi. Il y a une ligne de bus qui fait déjà Sain Bel Marcy qui suffit d'étoffer.

N MOULARD dit qu'elle prêche un convaincu.

L COMMUN dit que ça fait avec l'accord du Président du SYTRAL et de son Vice-Président.

E PATOUILLARD dit que le 1<sup>er</sup> septembre, pour les marcylois c'est demain, car il va y avoir les deux mois d'été ou il ne se passera rien.

N MOULARD dit que c'est le meilleur moyen de faire passer l'information discrètement pendant l'été. Il demande si on ne peut pas faire un encart.

L COMMUN dit que nous allons avoir plusieurs questions mais que nous n'avons pas les réponses.

N MOULARD dit qu'il faudra préciser que « pour toute question il faudra s'adresser au SYTRAL ».

L COMMUN dit que c'est ce que nous avons répondu aux habitants qui sont venus en mairie d'autre qui nous ont écrits. Nous avons systématiquement répondu en disant aller voir le SYTRAL, c'est une compétence SYTRAL donc n'hésitez pas et sachez qu'en plus vos élus vous soutiennent dans votre démarche.

N MOULARD dit qu'il faudrait écrire un petit article sans entrer dans la polémique pour montrer que l'on est au courant.

L COMMUN dit qu'il pense que le progrès pourra relayer notre réunion de ce soir et que nous pourrions relayer l'article du progrès.

E HODZIG demande si nous pouvons demander deux/trois navettes pour aller à la gare de Charbonnières rapidement.

L COMMUN pense qu'ils vont être obligés de nous répondre.

E PATOUILLARD dit que deux mois entre la lettre envoyée fin avril et maintenant c'est beaucoup.

L COMMUN dit que si c'est tard maintenant, c'est que c'était déjà trop tard au mois d'avril. Ce n'est pas une question de mois.

E PATOUILLARD dit qu'il y a le fond et la forme et qu'elle est complètement d'accord sur le fait d'être mis devant le fait accompli, par contre elle demande ce qu'on peut faire d'autres en termes d'action ?

C DORVEAUX dit que fin mai au sein du SYTRAL, il devait statuer là-dessus et que c'est pour cette raison que le courrier a été fait bien avant.

L COMMUN dit qu'il a demandé à ce que ce courrier soit lu lors de cette réunion de coordination qu'ils ont généralement fin mai.

N MOULARD demande si nous sommes en droit de demander ce compte rendu pour savoir si cela a été fait.

M LAGRANGE répond que nous le recevons habituellement.

C DORVEAUX dit que nous le réclamons.

L SEGUIN précise qu'il sera en réunion le lundi 8 juillet à la commission permanente de la Métropole avec Jean Charles KOHLHAAS ; Il lui demandera. Il rappelle également que la semaine du 1<sup>er</sup> juillet tous les élus de la majorité métropolitaine comme de l'opposition d'ailleurs sont beaucoup en campagne. Donc nous n'aurons pas grand-chose. En revanche nous avons du 8 au 15 juillet.

L DOUCET dit que pour elle les jeux sont faits.

**Question 2 : Bilan du restaurant scolaire (cf, conseil du 28 mars, devait être communiqué au conseil suivant) / Bilan d'activités (nombre de repas, etc...) et financier.**

L COMMUN présente le tableau suivant :

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023 (01/09/22 au 31/08/2023)

		sept-22	Oct	Vac Toussaint	Nov	Déc	Vac Noël	Janv	Févr	Vac Hiver	Mars	Avr	Vac Printemps	Mai	Juin	Juil	Août	Vac Eté	TOTAL
MATERNELLE		1014	738		790	607		1001	510		1143	462		880	1182	241	0		8568
ELEMENTAIRE		2365	1601		1727	1298		2146	1054		2267	1082		1760	2262	486	0		18048
ADULTES																			
CRECHE	Petits	97	96		88	81		100	84		97	62		90	110	76	28		1009
	Moyens	101	130		97	45		34	22		70	50		66	59		8		682
	Grands	321	362		380	356		494	403		522	297		400	508	443	106		4592
	Goûters	506	564		553	439		599	478		614	395		499	648	460	142		5897
SENIORS		314	282		271	268		335	305		351	293		281	390	362	200		3652
CENTRE DE LOISIRS (enfants+adultes+goûters)		619	540	546	560	288		588	304	473	674	317	507	744	613	147		2891	9811

52259

L COMMUN présente également les principales dépenses de fonctionnement :

- Achats d'aliments : 95 000 €
- Fluides : 72 000 €
- Total : 167 000 €

Recettes :

- 163 000 €

L COMMUN précise qu'il faut ajouter les charges de personnels qui sont difficiles à appréhender car ces dernières comprennent aussi les agents périscolaires qui prennent soin des enfants et qui les surveillent pendant 2h. Il n'y a pas d'analytique de fait donc l'ensemble de la masse salariale du périscolaire et des affaires scolaires représente 292 000 €. Nous n'avons pas d'identification du cout du nombre d'heure.

E PATOUILLARD dit que l'on pourrait demander le cout du personnel de cuisine.

A SEDDAS dit que dans les coûts, il n'y a pas que les fluides : il y a aussi l'entretien des machines, ménagers.

L COMMUN dit qu'en effet, il y a aussi les contrats d'entretiens des machines.

L COMMUN donne le détail : alarmes = 1 300 € ; fournitures de produits d'entretien = 9 900 € ; Electricité = 14 000 € ; Chauffage = 8 000 € ; Eau = 2 000 € ; Téléphonie = 300 €.

E PATOUILLARD demande le nombre de repas.

L COMMUN dit que les services vont le recalculer et ce sera transmis avec le compte rendu. Les chiffres ne sont pas transmissibles en l'état non pas qu'ils soient erronés mais il y a des cases manquantes.

F GUTIERREZ dit que pour le centre de loisirs et la crèche il y a repas + gouter.

L COMMUN dit que les petits, les moyens et les grands avec les gouters servis en tout c'est 1 000 repas rien que la crèche sur un mois.

L COMMUN ajoute que la deuxième réponse à apporter entre les dépenses de fonctionnement (achat d'aliments, fluides) on équilibre avec les recettes qui sont demandées aux gens à 4 000 € près.

L COMMUN précise que la prestation de 1001 repas était facturée à la Commune alors nous leur refacturons les fluides mais à la fin il y avait un delta qui coutait 14 815 €. La compensation s'élevait à 41 715 €. La Commune refacturait les fluides et l'hébergement du logiciel soit environ 26 900 € soit un reste à charge de 14 815 €.

N MOULARD dit avant crise.

L COMMUN dit avant crise et avant renégociation des contrats car nous étions il y a 4 ans en arrière et ce ne serait sans doute pas la même somme aujourd'hui en sachant en plus que 1001 repas était un des moins disant sur l'appel d'offre.

E PATOUILLARD dit que ce serait intéressant d'avoir le détail complet.

L COMMUN s'engage avec le Directeur Général des Services à faire parvenir les éléments car ils ont été mobilisés sur d'autres dossiers très importants. Les chiffres donnés ne sont pas erronés mais nous avons des cases manquantes.

*Nb : le tableau présenté ci-dessus tient compte des éléments manquants. Il a été mis à jour après le Conseil Municipal.*

L DOUCET dit que le tableau peut être joint au compte rendu.

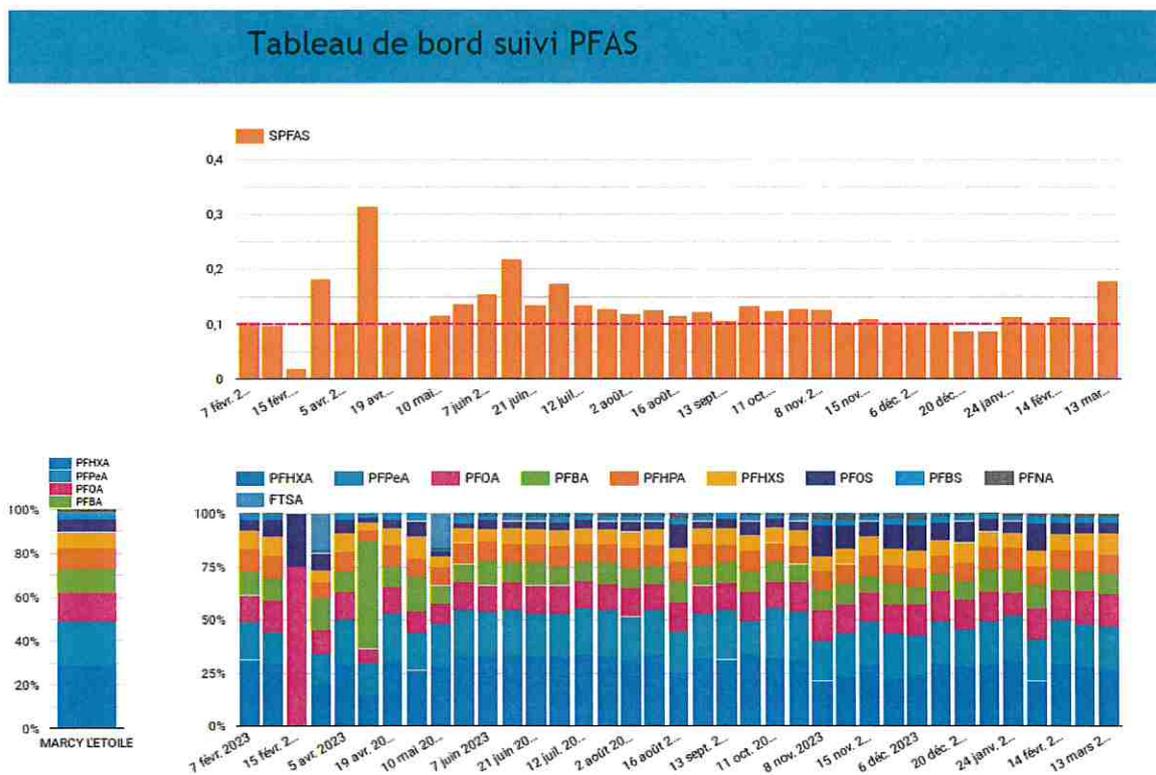
L COMMUN remercie les élus pour leur compréhension.

H MARTINEZ (DGS) précise que le compte rendu sera transmis avant les vacances pour que cela reste frais dans les esprits d'ici une dizaine de jours pour qu'en septembre il n'y ait pas la nécessité de se replonger dans le conseil de juin.

L COMMUN précise que ce sera une version provisoire car il n'aura pas été validé en Conseil Municipal.

**Question 3 : plan d'actions contre les Pfas : Où en sont les actions de l'eau du Grand Lyon ? Quels sont les derniers résultats des analyses de l'eau qui devaient nous être communiquées (cf, conseil du 15 février) ?**

L COMMUN dit avoir reçu un tableau d'analyse il y a quelques semaines. Il avait reçu des informations au 10 mai. Depuis nous avons reçu quelques chiffres en plus. Il présente le graphique ci-dessous qui montre une valeur tous les 15 jours.



L COMMUN dit qu'il faut regarder la tendance générale hors 13 mars. Il rappelle qu'une des mesures annoncées consistait à une connexion avec l'Eau du Grand Lyon qui permettait au niveau de Saint Genis Laval d'avoir une vanne qui mélangeait les différentes eaux.

Y JASSERAND parle de réservoir.

L COMMUN dit avoir reçu une réponse du SIDESOL transmise ce matin même au Directeur Général des Services à 10h pour nous confirmer que l'interconnexion entre notre Syndicat et Eau publique du Grand Lyon au niveau de Saint Genis Laval est en service depuis le 10 juin 2024. Il rappelle que l'Eau publique du Grand Lyon a un niveau de PFAS à 0,02.

Y JASSERAND précise Eau publique du Grand Lyon centre.

L COMMUN dit que le mélange se fait avec cette eau à 0,02 alors que nous on est plutôt à 0,1 et que la moyenne des deux devrait avoir tendance à nous faire passer sous le seuil et de bénéficier d'une eau conforme alors que l'on voit que ce n'est pas le cas aujourd'hui à certains moments.

C MAITRE dit que les résultats ne tiennent pas compte de la diminution.

L COMMUN répond exactement. C'est ce qu'il a demandé dans son dernier mail qui date de la question posée le 24 juin. Il a demandé s'il y avait une analyse récente avec l'interconnexion sachant qu'ils font une analyse tous les 15 jours et qu'en même temps le laboratoire prend du temps pour faire les relevés. Finalement, 10 juin interconnexion, aujourd'hui nous sommes le 27. Dans quelques jours on devrait obtenir les résultats.

N MOULARD dit qu'il y a des dates sous les histogrammes.

L COMMUN répond qu'il y a des dates mais il confirme que c'est ce qui lui a été écrit dans la réponse. Nous n'avons pas de résultats depuis l'interconnexion. Ils ont été demandés au laboratoire d'analyse.

Y JASSERAND précise que le mélange se fait dans le réservoir de la côte à Brignais. Il va aller voir avec les membres de la commission pour constater de visu qu'il y a un mélange et que tout est en place.

L COMMUN demande si cela répond à votre question.

L DOUCET dit que l'on va suivre cela en septembre si nous avons des éléments c'est bien cela permettra de voir quelle est l'action.

Y JASSERAND répond qu'on les aura plus tôt.

L COMMUN répond qu'il ne manquera pas de le noter au compte rendu de septembre.

L DOUCET dit qu'il faut maintenir la pression.

L COMMUN répond que c'est ce qu'il faisait déjà avant même de recevoir la question pour le Conseil. Il dit d'ailleurs que le Directeur Général des Services peut en témoigner car cela faisait quelques semaines qu'il n'avait pas reçu d'analyses. D'ailleurs, L COMMUN a rappelé dans son mail envoyé en mai que depuis le 23 février, il n'avait reçu aucune analyse contrairement à ce qui avait été annoncé. Il a reçu un message d'excuse et désormais les analyses sont transmises.

A SEDDAS précise qu'elle s'est trouvée en réunion sur un autre sujet avec Véolia. Elle rappelle qu'ils ont perdu le marché et le Grand Lyon est venu les voir pour mettre en place les filtres à charbon actif.

L SEGUIN dit parfois être critique à l'égard de certains services, SYTRAL, Voirie. Cependant, en ce qui concerne le service de l'eau et plus particulièrement sur la gestion des PFAS, L SEGUIN précise qu'ils ont vraiment pris le problème très au sérieux. Il commence à s'entourer avec des prestataires. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas maintenir la pression mais là-dessus ils sont quand même dans leur cœur de métier. Ils ne peuvent pas se louper. Il faut maintenir la pression mais sachez qu'ils sont assez efficaces.

L COMMUN précise que l'étape suivante est la mise en place de filtres à charbon durant 2025 sur l'usine. C'est un chantier qui est compliqué. Il avait besoin de cette interconnexion pour soulager l'usine pour de temps en temps arrêter une ligne de production mettre les filtres à charbon et après remettre en route cette ligne. Les travaux vont s'étaler sur 2025 et en 2026 l'eau devrait être complètement conforme et filtrée. Avec 5 millions d'investissement et 300 à 600 000 € de fonctionnement.

L SEGUIN précise qu'il y a une action en justice contre Arkema qui a été lancée par le Président de la Métropole.

N MOULARD dit qu'il y a un très bon document fait par France 3 Rhône Alpes d'où ça vient et depuis combien de temps. Il peut transmettre le lien aux conseillers. Cela nous alerte sur notre santé publique.

E HODZIC est intéressée.

**Question 4 : Bilan des Nuits du Loup : fréquentation et bilan financier. Comparaison avec les années précédentes**

L COMMUN dit que traditionnellement, l'adjoint présentait en Conseil Municipal un bilan à la fin des Nuits du Loup pour nous présenter le nombre d'entrées, les dépenses, les recettes.

L COMMUN précise qu'il y a eu 8 spectacles de programmés dont une annulation (Slogan). Il y a eu 766 places payantes pour 7 spectacles ; et 188 places gratuites qui sont les places données aux sponsors et aux artistes soit une moyenne de 20 par spectacle. Un total de 954 places en tout.

L COMMUN dit que le spectacle qui a le moins bien marché c'est le conservatoire national de musique que 52 places achetées. Les spectacles qui ont le mieux marché quasiment ex aequo c'est Swing'Hommes pour 179 places et Glenn Arzel et Claire Nivard pour 176 places achetées.

L COMMUN présente un comparatif : nous sommes sur une année plutôt faible avec un concert en moins. En 2023 : 1075 ; en 2022 : 863 places soit l'équivalent de cette année avec un concert en plus. Sachant que pour le spectacle Slogan était une date attendue.

C MARIE-BROUILLY précise que plus de 150 personnes étaient attendues.

L COMMUN dit que c'est un point de vigilance et qu'à son sens il faut regarder les chiffres. Il invite quand même le service avec l'Adjoint à regarder ces chiffres car nous avons trois concerts avec un nombre de places assez faible ; alors qu'on en ait un car nous choisissons la diversité culturelle c'est bien mais il faut faire attention quand même : est-ce que c'est un problème de date ? Est-ce qu'un jour dans la semaine convient moins que les autres ? Est-ce que c'est un problème d'horaire ? est-ce que c'est un problème de choix des groupes ?

C MARIE-BROUILLY répond que la programmation n'est pas une science exacte. Les deux déceptions que nous avons sur le programme de cette année c'est notamment les Marimba (spectacle du Conservatoire National Supérieur de Musique et Danse de Lyon, Duo de Marimba) et Handpan (Duo Electro Handpan) car on pensait réellement pouvoir attirer du monde avec des instruments particuliers. D'ailleurs les gens qui sont venus ont discuté pendant plus d'une heure avec les musiciens car pour eux c'était étonnant. Donc pourquoi ça n'a pas marché ? Nous nous posons la question. En sachant que cette année et il remercie le service communication, nous avons eu une très belle communication qui a été faite. On a modernisé la partie partenaire avec le dossier. Il y a des années avec et des années sans. Les deux déceptions, c'est la découverte des deux instruments.

C MARIE-BROUILLY précise également qu'il sort d'une réunion de travail avec Arthur sur la programmation 2025. Une programmation avec une réorganisation et il tient à préciser qu'aujourd'hui c'était le dernier jour d'Elisabeth Cayrol et il a une pensée pour elle car c'était plus que le bras armé du Festival. Elle a porté le Festival pendant des années. Il précise qu'Arthur à toute sa confiance et qu'il portera aussi le festival avec sa vision. Les modifications que l'on va voir là, c'est sa vision aussi peut être un peu plus jeune et ça c'est important. Le Festival c'est une belle « entreprise », c'est quelque

chose qui nous passionne, qui le passionne, qui passionne toutes les équipes, les bénévoles. Il remercie les services techniques qui participent aussi et tous les services de la mairie. Il y a des années où ça fonctionne et des années où ça ne fonctionne pas. En 2016 : on avait eu 1636 places et en 2019 : on a fait que 1484 places. Ce n'est pas non plus qu'une question de tête d'affiche.

L COMMUN dit qu'il y a plus de places vendues.

C MARIE-BROUILLY dit qu'il parle au global.

F GUTIERREZ dit qu'il y a peut-être un lien avec la moyenne d'âge du public ?

C MARIE-BROUILLY précise que justement avec l'arrivée d'Arthur ça va peut-être aussi changer en termes de programmation. Il précise que le service a quasiment fini la programmation. Il ne reste que la partie classique.

F GUTIERREZ dit que ça ne s'adresse peut-être pas vraiment aux familles.

L COMMUN dit que c'est toujours bon de faire ce bilan. Il l'attend chaque année car c'est important.

L DOUCET répond que c'était Michel LAGRANGE qui le faisait toujours tous les ans.

L COMMUN répond oui quand il était Adjoint à la Culture. Il dit que c'est une bonne chose de l'avoir rappelé à l'ordre car c'était un point important à mettre à l'ordre du jour. Il rappelle que l'Adjoint a eu plein d'autres choses à faire, il ne veut pas chercher des excuses, mais c'est un point qui sera inscrit par Christophe MARIE-BROUILLY pour l'année prochaine.

L DOUCET dit que c'est intéressant car c'est un gros projet et pour le faire évoluer il faut en parler.

L COMMUN dit que c'est un gros projet et que personne n'a la science infuse ; que l'on ne reproche rien à personne ; bien évidemment, car c'est bien de tenter des choses, c'est bien de faire des paris. On est là aussi pour soutenir ça mais c'est bien aussi de regarder les chiffres pour poser des questions car les indicateurs restent quand même des choses importantes. Ce Festival reste un succès, c'est une bonne chose, mais c'est vrai qu'il faut regarder pourquoi sur des périodes on arrive à avoir plus de 1 000 places payantes et que là on est plutôt sur des 800/900 places payantes. On voit aussi que depuis le Covid les chiffres que l'on avait avant nous n'arrivons pas à les retrouver.

C MARIE-BROUILLY précise que nous avons eu 24 partenaires.

L COMMUN dit que nous n'avons jamais eu autant de sponsors.

C MARIE-BROUILLY précise que nous avons eu des partenaires financiers mais aussi des échanges de marchandises. Nous avons beaucoup d'entreprises locales. Il espère en avoir plus avec les entreprises qui vont ouvrir sur Grande-Croix. C'est important aussi de faire travailler le tissu local au niveau des partenariats.

L COMMUN répond que c'est un vrai succès cette année car nous n'avons jamais eu autant de sponsors.

C MARIE BROUILLY précise que nous avons eu 5 000 € de la Région Auvergne-Rhône Alpes.

L COMMUN donne un bilan financier total des dépenses 69 801 € ; total des recettes 23 221 €. On a un cout classique d'environ 40 000 € du Festival chaque année. Cette année 46 000 €. 23 221 € de recettes dont 7 660 € de ticket vendu car c'est 10 € la place. On a aussi fait le choix de ne pas augmenter la place donc nos charges augmentent mais nos recettes augmentent moins vite. C'est le sponsoring qui peut faire augmenter nos recettes car nous avons fait le choix de maintenir un tarif populaire à 10 € la place depuis le début. Il précise qu'il n'y a pas que le prix qui n'a pas augmenté car les dépenses, elles, continuent d'augmenter.

C MAITRE demande si c'est bien la commune qui abonde les 46 000 € ?

L COMMUN répond que c'est bien la commune qui abonde, qui compense.

C MAITRE demande si les sponsors entrent dans les 23 000 ?

L COMMUN répond que dans les recettes nous avons 15 745 € de sponsoring. Nous pouvons aussi noter que nous regrettons cette année, l'absence de sponsoring de Sanofi Pasteur. Depuis le début du Festival l'entreprise a, chaque été, était un gros sponsor. Suite à des consignes internationales qui ne dépendent pas du site de Marcy l'Etoile, ils sont dans l'incapacité de verser une somme aussi petite soit-elle au Festival de musique.

L DOUCET dit qu'il y a les J.O. mais que c'est à l'échelon au-dessus.

L COMMUN répond qu'ils ne sponsorisent que des événements en lien avec le sport, le handicap, la santé et qui correspondent donc à leur ligne de produit également. Désormais, ils ne sponsorisent plus les activités culturelles de la nature de notre Festival. Il le regrette mais il ne peut rien faire d'autre.

L COMMUN répond que nous avons quand même 15 745 € comme le souligne le Directeur Général des Services soit les deux tiers de nos recettes qui sont du sponsoring. Il faut aussi saluer l'implication de Christophe MARIE-BROUILLY et de l'équipe culture qui va chercher des partenariats. Les gens donnent car on va les chercher en leur présentant le festival.

C MARIE-BROUILLY en profite pour remercier à nouveau le service communication qui a préparé un dossier de partenariat qui est très professionnel ce qui facilite les relations avec les partenaires.

L COMMUN lève la séance à 21h35.

Le Maire

Loïc COMMUN




Le secrétaire de séance

Patrice COUVRAT

